



## Séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2023

### Procès-verbal

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Date de convocation : 01 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Seurin de Cadourne régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard ROI, maire.

**Présents :**

ROI Gérard, BIROT Stéphane, ANTRAS Didier, LARROQUE Frédéric, VERGEZ Béatrice, NÉGRIER Sandra, PETIT Thierry, LASSERE Ludovic, MATHIEU Alban, LABOY Sandra, CHEVRIER Christine, PERRAULT Virginie, Cédric FAUCHEY.

**Représentés :** MUNCK Gina par CHEVRIER Christine**Absents :** MUNCK Gina

Présence de Corinne BENARD, comptable, Stéphanie CHEVALIER, secrétaire

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil Municipal désigne Monsieur LARROQUE Frédéric pour remplir cette fonction qu'il accepte.

#### ORDRE DU JOUR

- Avancée sur la Résidence pour Personnes Agées et prise de décisions sur ce dossier
- Décisions modificatives
- Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Ile : proposition d'adhésion médecine préventive
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Location d'une partie de l'immeuble AMBACH

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2023 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

#### AVANCEE SUR LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

#### CONVENTION CERBERE

Délibération n° 63-2023-DEL

Monsieur le Maire explique à son Conseil Municipal qu'il est souhaitable de signer une convention de partenariat avec le Département pour la construction des huit logements inclusifs.

## **Séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2023**

Ce partenariat se fait sous forme de création d'un compte CERBERE sur la plateforme SIAP. Celle-ci propose un plus grand nombre de partenaires susceptibles de nous aider à financer notre projet. A la suite de cela, les dossiers de subventions sont partagés afin de nous aider à les remplir.

Après ces explications, Monsieur le maire demande l'accord à son conseil pour signer la convention CEBRERE.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** de signer la convention CERBERE, en créant le compte sur la plateforme SIAD, afin de pouvoir bénéficier d'un plus grand nombre de partenaires pour aider à financer le projet de huit logements inclusifs.

**MANDATE** Monsieur Le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération. Et confère en tant que de besoin toutes les dispositions utiles pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

### **LOCATION D'UNE PARTIE DE L'IMMEUBLE AMBACH**

*Délibération n° 64-2023-DEL*

Monsieur le Maire explique que Monsieur Cédric FAUCHEY souhaite louer une petite partie de l'immeuble situé 16 rue des frères RAZEAU pour y entreposer une partie de sa récolte.

En effet, suite à l'acquisition de parcelles de vignes sur la commune de Saint Yzans, il est obligé, pour des contraintes douanières de séparer sa récolte de celle issue de la commune. La pièce au fond du bâtiment qui servait avant de stockage pour le vin de l'ancien propriétaire lui conviendrait parfaitement.

Monsieur le Maire propose pour ce hangar un loyer de 30 € par mois.

Monsieur le Maire demande l'avis à son conseil.

Après concertation le conseil à l'unanimité

**AUTORISE** de louer une partie du hangar à Monsieur Cédric FAUCHEY pour stocker une partie de sa récolte.

**ACCEPTE** de demander un loyer à 30 € par mois

**MANDATE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

### **BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 3**

*Délibération n° 65-2023-DEL*

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes pour le remboursement du trop perçu de la Taxe d'habitation de 2017 à 2019 soit 3 509 €.

## Séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2023

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-3100.00	
6688	Autres	3100.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
----------------	--	-------------	-------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : ADHESION MEDECINE DE PREVENTION

*Délibération n° 66-2023-DEL*

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune adhère actuellement au service de médecine de prévention du CDG 33.

Suite à une augmentation importante du prix de la visite par agent, la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Ile a décidé par délibération n° 060/2023 du 04 juillet 2023 de créer un service commun de Médecine de Prévention à compter du 1er septembre 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service commun, précise que le montant de la visite médicale est établi à 65 € par agent, demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive et indique que ladite convention est conclue pour une durée d'un an et sera renouvelée par tacite reconduction, pour une durée de trois ans.

Entendues les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au service commun de médecine préventive de la CDC Médoc Cœur de Presqu'Ile,
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion au service de médecine de préventive,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion, tous les documents et pièces afférents à ce dossier.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Constat du travail effectué par tous :

- La Maréchale : un très gros travail d'intendance avec une réussite totale. Le dernier marché gourmand a rassemblé environ 1 000 personnes.  
Merci à Didier, Alban, Stéphane, Thierry, Corinne, Stéphanie, Michaël et Stive. Le personnel comme les conseillers municipaux doivent être reconnus à la juste valeur de leurs tâches.  
Une réunion sera organisée prochainement avec le Comité des Fêtes et les exposants afin d'effectuer un bilan de la saison des marchés gourmands.
- La cantine : Ce dossier a été entièrement géré par Frédéric LARROQUE : contact et convention avec la commune de Vertheuil, acquisition du matériel cuisine et installation avec le technicien METRO,

## ***Séance du Conseil Municipal du 05 septembre 2023***

adaptation des réseaux fluides (électricité, eau chaude, eau froide, assainissement, peinture effectuée par le service technique...).

- Appartement 10 rue des Frères Razeau : Tout va être refait afin qu'il puisse être reloué. C'est encore Didier ANTRAS et Alban MATHIEU qui ont tout remis en ordre : salle d'eau, plafonds... Les cantonniers interviennent sur les travaux depuis une huitaine de jours. L'ARS va être contactée afin de lever la non-décence de ce logement. Nous avons changé de couvreur car il ne pouvait pas intervenir rapidement.
- Dossier en cours avec la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'Île : Frédéric LARROQUE connaît très bien le dossier relatif aux Attributions de Compensation.
- Travaux Assainissement de la Maréchale : Didier ANTRAS a parfaitement suivi le chantier assainissement du hameau de la Maréchale.
- Digue de la Maréchale : Aidé de Frédéric LARROQUE qui assure le relais avec la Communauté de Communes et le SMBV Pointe Médoc, il faut s'occuper de la réalisation de la digue. Mise en chantier : 11 septembre 2023, démarrage des travaux : octobre 2023. L'équipe est parfaite : Didier ANTRAS sur le terrain, Frédéric LARROQUE assiste aux différentes réunions de la CDC et du SMBV. Ces travaux coûtent 50 % de plus. Cette augmentation n'a pas été facile à accepter par les collègues maires, membres de la CDC, qui ont, au final, compris l'importance de ces travaux nécessaires à la sécurité et à la protection des habitants du hameau de la Maréchale. Après 13 années de travail, ce dossier a été accepté et validé en bureau de la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 19 h 55.

Le secrétaire de séance,  
Frédéric LARROQUE

Le Maire,  
Gérard ROI